



REPUBLIQUE D'HAÏTI

CHAMBRE DES DEPUTES

No.: ...DL/CD-10-2011-001

Port-au-Prince, le 200

CHAMBRE DES DEPUTES

Résolution

Vu la Constitution de 1987 en vigueur ;

Vu les articles 88, 89, 104 et 105 de la Constitution sur la formation et l'exercice du Pouvoir Législatif ;

Vu les articles 113, 114, 114.1, 114.2 de la Constitution sur les privilèges et immunités liés à la fonction parlementaire ;

Vu l'article 115 de la Constitution sur la procédure sommaire de levée de l'immunité parlementaire ;

Considérant que l'arrestation de l'honorable Député, **Arnel BELIZAIRE**, à l'Aéroport International Toussaint Louverture constitue une violation grave des prescrits de la Constitution relatifs à l'inviolabilité de la personne physique du parlementaire ;

Considérant que tout un concours de faits insolites, dont l'interdiction d'accès des *Députés du Peuple au Salon Diplomatique de l'Aéroport International*, a entravé l'exercice de la fonction parlementaire, a flétri l'image de l'Institution parlementaire et a causé des dommages irréversibles à la dignité de chaque Député ;

Considérant que de tels agissements sont de nature à fragiliser la bonne marche des Institutions, l'harmonisation entre les Pouvoirs de l'Etat et susceptibles de saper des fondements de la démocratie et de l'état de droit ;

Considérant qu'il y a lieu pour la Chambre des Députés d'exercer ses prérogatives constitutionnelles pour sanctionner ces dérives de l'Exécutif et ramener à l'Institution Parlementaire son prestige et sa dignité ;

Considérant que les auteurs, co-auteurs et complices de tels actes, dont le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, doivent être sanctionnés et poursuivis conformément à la loi ;

Sur proposition de l'Honorable Député de Desdunes Levaillant **LOUIS-JEUNE**, la Chambre des Députés du Parlement Haïtien, en raison de ces circonstances exceptionnelles, a adopté à l'extraordinaire la résolution suivante :

1. La Chambre des Députés identifie les Personnalités Politiques du Gouvernement "MARTELY-CONILLE" responsables de l'arrestation illégale de l'Honorable Député Arnel BELIZAIRE malgré son immunité.

Ces personnalités sont :

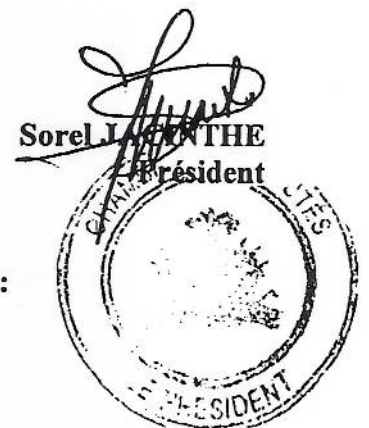
- Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique, **Me Josué PIERRE-LOUIS** ;
- Le Ministre de l'Intérieur, des Collectivités Territoriales et de la Défense Nationale, **Me Thierry MAYARD-PAUL** ;
- Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, **Me Michel BRUNACHE** ;
- Le Commissaire du Gouvernement près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, **Me Félix LEGER**.

2. La Chambre des Députés déclare péremptoirement ne pas reconnaître leur autorité à partir de la présente
3. La Chambre des Députés sollicite leur démission. En cas de refus, la Chambre des Députés se réserve le droit d'interpeller les Ministres et les Secrétaire d'Etat précités dès la rentrée parlementaire de janvier 2012 ;
4. La Chambre des Députés sollicite du Bureau une Commission d'enquête spéciale aux fins de poursuivre tous les contrevenants à la loi ;

L'Assemblée charge le Président de la Chambre des Députés de signifier la présente résolution à qui de droit.

Fait à la Chambre des Députés, le 28 octobre 2011.

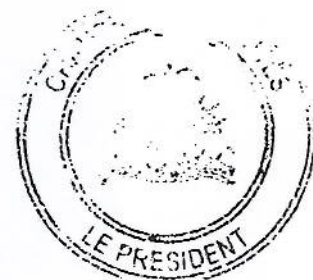
Suivent les noms, prénoms et signatures des Honorables Députés :



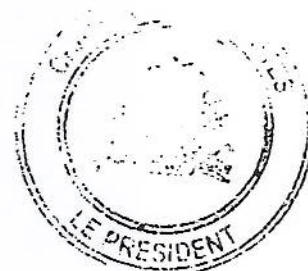
1. Jean Danton LEGER Député
2. Levailant LOUIS-JEUNE Député
3. Smith ROMIAL Député
4. Charles KENOL Député
5. Nelson HIDSON Député
6. Olivar RICHARD Député
7. Worms PERILUS Député
8. Joseph Wilbert DESHOMMES Député
9. Guerda Bellevue BENJAMIN Député
10. Ronald VICTOR Député
11. Jean René LOCHARD Député
12. Pierre LUBERN Député
13. Jean Camille DESMARATTES Député
14. Patrick ROBASSON Député
15. M' ZOU Naya Bélange JN BAPTISTE Député
16. Wilner GUERVIL Député
17. Jean Fénel THANIS Député
18. Colas BILGOT Député
19. Gandhi DORFEUILLE Député



20. Wanique PIERRE	Député
21. Pierrogène DAVILMAR	Député
22. Jean Ronald OSCAR	Député
23. Pierre Martin TATOUTE	Député
24. Arnel BELIZAIRE	Député
25. Salomon FANEL	Député
26. Jean Rupert LAFOREST	Député
27. Bertrand SINAL	Député
28. Saintima LOUINOR	Député
29. Eloune DOREUS	Député
30. Francenet DENIUS	Député
31. Gluck THEOPHILE	Député
32. Joseph Franck LAPORTE	Député
33. Stevens J. THIMOLEON	Député
34. Patrick JOSEPH	Député
35. Frandy LOUIS	Député
36. Vikens DERILUS	Député
37. Poly FAUSTIN	Député
38. Freguens THEUS	Député
39. Abel DESCOLLINES	Député
40. Garcia DELVA	Député
41. Jean Pierre ROSSINI	Député
42. Gros-Nègre ACILUS	Député



43. Jude Charles FAUSTIN	Député
44. Altès TOUSSAINT	Député
45. Louis-Marie BONHONNE	Député
46. Dieujuste JOHNSON	Député
47. Chancy CHOLZER	Député
48. Jusclair DORGIL	Député
49. Junior ALMETIS	Député
50. Aurélien JOACHIM	Député
51. Harold CHERY	Député
52. Ocijnac BENJAMIN	Député
53. Rony CELESTIN	Député
54. Jobes Jolicaire MICHEL	Député
55. Astrel DOLNE	Député
56. Alexis JN THOLBERT	Député
57. Malerbe FRANCOIS	Député
58. Lesly GUIRAND	Député
59. Julner LAINE	Député
60. Markent'z SIGUE	Député
61. Ronald LARECHE	Député
62. Jossie ETIENNE	Député
63. Kenston JEAN-BAPTISTE	Député
64. Ulrick FILOCSAINT	Député
65. Rodriguez SEJOUR	Député



66. Sanozier FRANCOIS	Député
67. Guy Gérard GEORGES	Député
68. Oglie PIERRE	Député
69. Duper CLEMENT	Député

